



L'Assurance Maladie - Invalidité en Belgique

L'ASSURABILITÉ

Les qualités

Deux régimes

- 🕒 Le régime général (RG)
⇒ les travailleurs salariés + les fonctionnaires
- 🕒 Le régime des indépendants (RI)
⇒ les indépendants + les religieux

Les qualités

Qualités dans chaque régime

QUALITÉ	Régime général	Régime indépendants
Salariés actifs	x	
Indépendants actifs		x
Religieux		x
Invalides	x	x
Pensionnés	x	x
Veuves/veufs	x	x
Orphelins	x	x
Étudiants	x	
Handicapés	x	x
Résidents en Belgique	x	

Les qualités

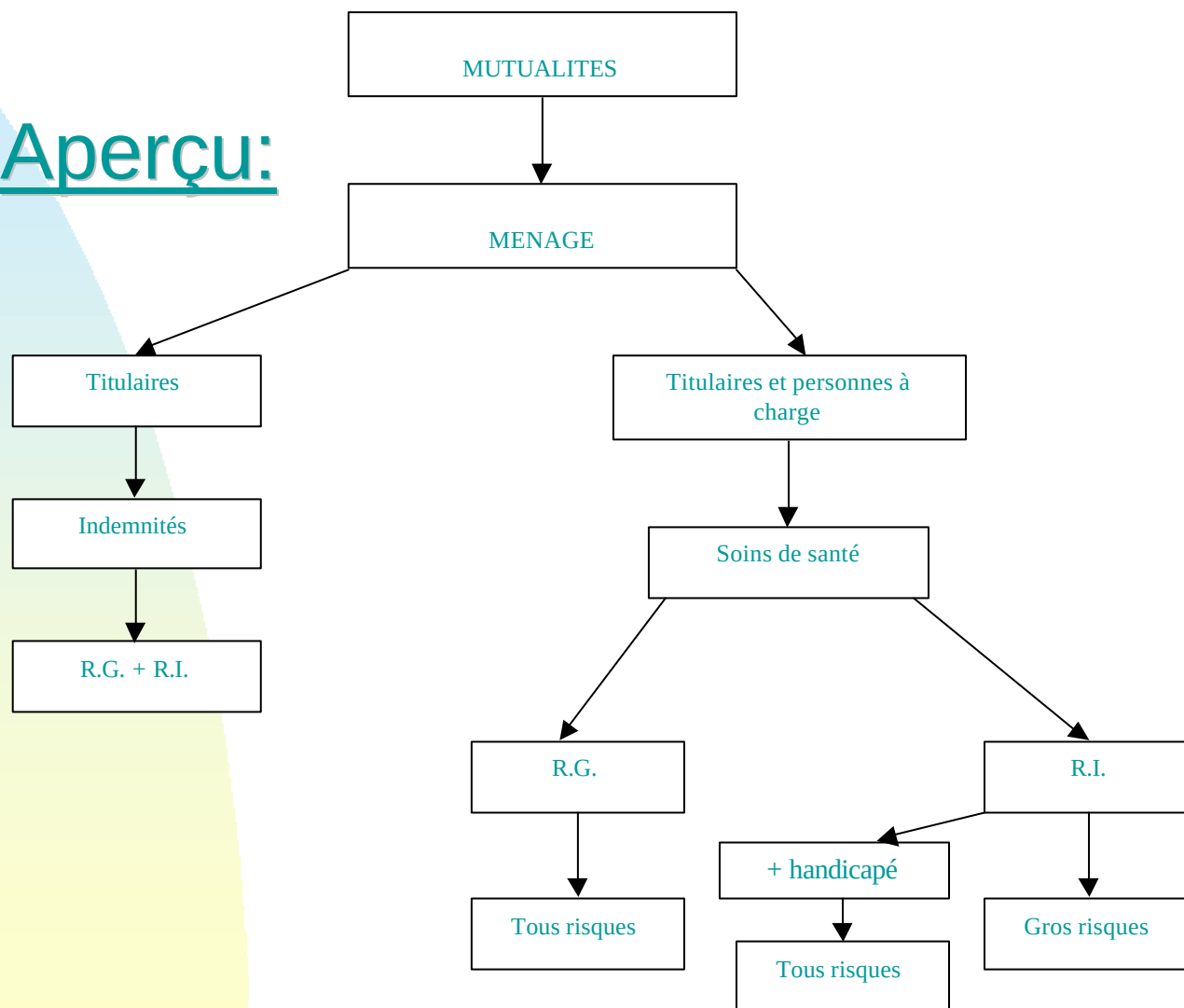
Droit par régime

Régime Général		Régime des indépendants		
Soins de santé <u>ET</u> indemnités	Soins de santé uniquement	Gros risques uniquement	Gros risques <u>ET</u> petits risques	Soins de santé <u>ET</u> indemnités
Population active	S.P.		Handicapés	Population active (1)
Chômeurs	Handicapés	Communautés religieuses (1)		Invalides
Invalides	Pensionnés	Pensionnés (1)	Invalides	
	Veuves	Veuves (1)	Veuves de handicapés	
	Orphelins	Orphelins (1)	Invalides puis Pensionnés	
	Étudiants			
	Résidents			
	PAC	PAC	PAC	PAC (Aidant)

(1) + Petits risques si AL

Les qualités

Aperçu:





Les personnes à charge



= personnes qui bénéficient d'un droit qui est dérivé de celui de leur titulaire

Conditions

- ✉ qualité à charge du titulaire
- ✉ plafond de revenus
- ✉ pas de droit personnel sans contribution
- ✉ cohabitation avec le titulaire



Les personnes à charge

Types

★ Époux

🕒 Enfants

🕒 Ascendants

🕒 Cohabitants

= règle de priorité

✉ PAC chez plusieurs personnes:

	Droits identiques	Droits différents
Sous le même toit	Le titulaire le plus âgé	Titulaire avec le plus de droits (en AO)
Pas sous le même toit	Titulaire qui pourvoit à l'entretien	Titulaire avec le plus de droits (en AO)

L'inscription

- ➡ Libre choix de mutualité
- ➡ Bulletin d'inscription: formulaire 01N
- ➡ Documents nécessaires:
 - ↙ le formulaire E 104 délivré par la CPAM
 - ↙ l'attestation de début d'emploi (02/N)
 - ↙ la carte d'identité
 - ↙ la carte VITALE
 - ↙ le numéro de compte bancaire en Belgique
 - ↙ le livret de famille

L'inscription

Mutation

- = passer vers un autre organisme assureur (mutualité) en Belgique
- au début de chaque trimestre
- formulaire 550 (demande de mutation)



Ouverture du droits aux soins de santé



Ouverture de droit

= preuve d'une qualité de titulaire ou PAC

Code titulaire:CT1/CT2

⇒ détermine les droits de l'assuré





Ouverture du droits aux soins de santé



CODE TITULAIRE 1 (CT1)

Chiffre 1 = Régime

Chiffre 2 = Situation

Chiffre 3 = Intervention Majorée



Ouverture du droits aux soins de santé

CODE TITULAIRE 2 (CT2)

= droit au petits risques

QUALITÉ	Régime général		Régime indépendants		
CT1/CT2	75%	100%	75%		100%
			GR	GR + PR	GR + PR
Actifs et chômeurs	110/110	111/111	410/00	410/900	411/900
Invalides	120/120	121/121	420/460	420/460	421/461
Pensionnés	130/130	131/131	430/000	430/900	431/900
Veuves/veufs	140/140	141/141	440/000	440/900	441/900
Orphelins	150/150	151/151	450/000	450/900	451/900



La Carte d'identité sociale



SIS = Système d'Information Sociale

- Une carte à puce
- Données visibles & protégées
- L'attestation de l'assuré social
- Vignettes d'identification



La Carte d'identité sociale

Données visibles

The diagram shows a social identity card with the following fields and labels:

- NISS**: 590123 181 83
- Nom**: CONRATH
- Prénom**: ALAIN R
- Nr de la carte**: 000001234 5
- Date de naissance**: 23/01/1959
- Sexe**: ♂
- Durée de validité**: 01/10/1998 -> 31/01/2004

La Carte d'identité sociale

Données protégées (codées)

Exemple

■ <u>Numéro de version</u>	02		
■ <u>Franchise H</u> : période 1	1999		
■ <u>Soc. franchise</u> : période 2			
■ <u>Aanduiding betalende 3°</u>	1		
	<u>période 1</u>	<u>période 2</u>	<u>période 3</u>
■ <u>mutualité</u>	106	106	109
■ <u>identification</u>	320123 181m88	320123 181m88	320123 181m88
■ <u>CT1</u>	131	130	110
■ <u>CT2</u>	131	130	110
■ <u>Début</u>	01.04.1999	01.05.1996	01.07.1995
■ <u>Fin</u>	31.12.1999	31.03.1999	30.04.1996



Maintien du droit aux soins de santé



Preuve

- ↓ d'une qualité
- ↓ d'un montant minimum
(sinon: cotisation supplémentaire)

Bon de cotisation

= preuve d'un statut donné et du paiement des cotisations

○ → remise à la mutualité!



L'intervention majorée

Avantages

- ⇒ ± 100% d'intervention dans les soins de santé
- ⇒ TM réduit en cas d'hospitalisation
- ⇒ le M^aF social
- ⇒ tarifs réduits SNCB
- ⇒ tarif téléphonique social
- ⇒ avantages sur taxes communales et provinciales

L'intervention majorée

2 types de bénéficiaires

- Contrôle de revenus: VIPO's, handicapés, etc
- Sans contrôle de revenus: revenu vital, GRAPA, etc

Pièces Justificatives

- Déclaration sur l'honneur
- Note de calcul des impôts
- Pièces justificatives du revenu brut imposable
- Pièce justificative de l'avantage



Le Maximum à Facturer



- ⇒ Remboursement des tickets modérateurs des soins de santé à 100% lors du dépassement d'une certaine limite (plafond)
- ⇒ 2 types de MàF en fonction des revenus du ménage de fait:
 - ☀ le MàF social
 - ☀ le MàF revenus



Le Maximum à Facturer

Compteur

uniquement les tickets modérateurs
réellement pris en charge

Patient paie € 16,00	Honoraires off € 17,81	IM		Non IM
		€15,38	Intervention	€10,69
		0,62 (16 – 15,38 !!)	? TM (= vers compteur ticket modérateur)?	5,31 (16 – 10,69 !!)
Suppl. € 0				

Patient paie € 18,00	{	Honoraires off. € 17,81	{	IM		Non IM
				€15,38	Intervention	€ 10,69
				2,43 (17,81 – 15,38)	? TM (= vers compteur ticket modérateur)?	7,12 (17,81 – 10,69)
	Suppl. € 0,19					

Le Maximum à Facturer

MàF revenus

= un plafond de tickets modérateurs en proportion des revenus sur base annuelle du ménage

Revenus nets annuels imposables du ménage	Plafond de Tickets Modérateurs annuel
€ 14.878,24 et les revenus inférieurs	€ 450,00
de € 14.878,25 - 22.872,51	€ 650,00
de € 22.872,52 - 30.866,80	€ 1000,00
de € 30.866,81 - 38.527,98	€ 1400,00
plus de € 38.527,99	€ 1800,00



Le Maximum à Facturer



MàF social

- = protection supplémentaire pour le Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM), le partenaire et les personnes à leur charges
- ➔ remboursement automatique des tickets modérateurs dépassant le plafond de 450,00 EUR
- pour les autres membres du ménage: le MàF revenus reste d'application





Le Maximum à Facturer



Protections spécifiques pour

- les malades chroniques: revenus pas cumulés au reste du ménage $\Rightarrow$ plafond plus bas
- les enfants < 19 ans $\Rightarrow$ plafond individuel de 650,00 EUR

